



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Rapport 23.036 - Préapprentissage intégration

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Le Programme « Préapprentissage d'intégration » avait été lancé par la Confédération en 2018 en projet pilote pour préparer l'insertion en formation professionnelle des réfugiés et admis provisoires.

Ce programme avait été étendu en 2021 aux adolescents et jeunes adultes sans diplômes du secondaire II, venant des États de l'Union européenne, de l'AELA ou d'États tiers.

Concrètement c'est une année de préapprentissage pour acquérir des compétences linguistiques et des compétences pratiques de base dans un champ professionnel.

Le groupe socialiste avait soutenu ce projet à son lancement, convaincu non seulement de la nécessité de donner une chance et la possibilité d'une intégration sociale et professionnelle à ce public, mais aussi de profiter d'un subventionnement fédéral. À l'époque, notre groupe s'était d'ailleurs inquiété de la poursuite du programme au cas où la Confédération ne prolongeait pas son soutien, ce qui n'est pas le cas. OUF !

Nous remercions le Conseil d'État pour le bilan des années 2018-2023 et la poursuite du programme, judicieusement conseillé par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) et le Service des migrations (SMIG).

Il ressort que le programme est qualité de bonne réussite, puisque sur 154 personnes, 104 ont signé un contrat d'apprentissage au terme de l'année de « préapprentissage plus ». Ce résultat est supérieur à la moyenne suisse, c'est bien ! Le groupe socialiste a deux questions à ce stade :

1. Les apprentis qui ont une rupture de contrat, sont-ils suivis ensuite ? Si oui de quelle manière ?

2. D'autre part, sur les 154 personnes, le Conseil d'État peut-il nous indiquer combien de personnes sont réfugiées, admises provisoires, ou proviennent de l'Union européenne ?

Nous pensons que la réussite du programme résulte de l'étroite collaboration avec les milieux professionnels, ce qui a initié de nouvelles formations, comme la santé en 2020-2021, le domaine de la construction et du bâtiment en 2021-2022.

L'effet de levier de la Confédération est toujours intéressant. Par personne, Neuchâtel perçoit CHF 11'000.- avec un montant forfaitaire de CHF 122'000.- par année, montant qui permet de développer de nouvelles mesures pour atteindre un public cible plus large. L'idée étant d'identifier de nouvelles personnes, puis de les informer, soutenir et de les préparer à atteindre un niveau scolaire de base pour intégrer le programme de « Préapprentissage d'intégration » (PAI), tout ceci en étroite collaboration avec le COSM, les services communaux, le SFPO. Ceci dit, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le travail mené par l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) dans ce dossier ?

Enfin, nous avons réservé pour les années à venir 60 places pour chaque année scolaire auprès du SEM. C'est un ambitieux programme et nous espérons que toutes les places seront repourvues. Au niveau financier, la Confédération versera-t-elle la somme entière des CHF 122'000.- même si ce nombre de 60 personnes n'est pas atteint ?

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier